

13 juin 2019

L'industrie forestière de la Colombie-Britannique
Le besoin de résoudre la crise d'une manière qui avantage le peuple



- **Des droits qui s'affrontent**
- **Nouveau ralentissement du secteur forestier**
- **Les travailleurs forestiers organisés défendent leurs droits**

Contester la répression organisée par l'État des droits des travailleurs

- **Le gouvernement utilise la méthode forte pour priver les travailleurs de leurs droits - Entrevue avec Daniel Légère, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick**

La lutte au Québec pour des conditions de travail acceptables en santé

- **Les paramédics demandent au gouvernement de respecter les engagements qu'il a pris aux dernières négociations - Entrevue avec Jean Gagnon, représentant du secteur préhospitalier de la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN**

L'industrie forestière de la Colombie-Britannique
Le besoin de résoudre la crise d'une manière qui avantage le peuple

Les grandes compagnies qui dominent la plus grande partie de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, en particulier celles qui s'approvisionnent en bois sur les terres publiques, mettent à pied des travailleurs et ferment des scieries de façon permanente dans les régions de l'Intérieur et de la

côte. Les forces sociales en contrôle ont toujours refusé de traiter des problèmes dans ce secteur de l'économie d'une façon qui avantage le peuple. Elles ne montrent aucun intérêt pour une nouvelle direction pour l'industrie forestière qui amènerait la stabilité aux travailleurs et à leurs communautés et qui humaniserait l'environnement naturel et social.

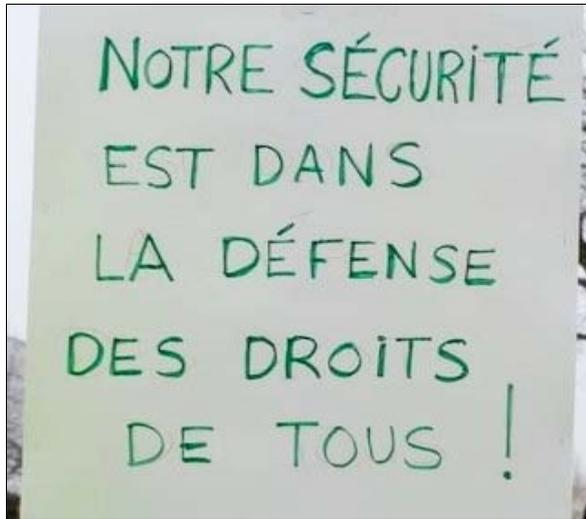
Les grandes entreprises forestières dépendent depuis longtemps du marché américain comme principal consommateur des produits de bois-d'oeuvre mais cette direction s'est avérée précaire et rongée par la crise. L'ordre du jour commercial agressif des impérialistes américains en collusion avec les grandes entreprises au Canada comprend le recours aux tarifs américains sur le bois-d'oeuvre pour faire monter les prix et les profits aux États-Unis et éliminer les concurrents plus petits. La situation au Canada s'est aggravée du fait que les grandes entreprises utilisent la richesse sociale que produisent les travailleurs pour éliminer les travailleurs par des changements technologiques et pour étendre leurs activités forestières aux États-Unis. Interfor, Canfor et West Fraser possèdent maintenant plus d'usines aux États-Unis qu'au Canada. Certains disent que le gouvernement de la Colombie-Britannique a fourni à ces entreprises des revenus additionnels pour réaliser cela par des stratagèmes pour payer les riches tels les incitatifs à récolter le bois endommagé par le dendroctone du pin.



On lit dans le *Globe and Mail* : « Ces dernières années, la province [la Colombie-Britannique] a fourni des incitatifs aux entreprises pour augmenter la production et réaménager les moulins pour dégager la forêt ravagée par l'infestation dévastatrice du dendroctone du pin. Ce travail est pratiquement terminé maintenant et la quantité de bois que les entreprises sont autorisées à couper est maintenant réduite d'année en année. Le marché américain, pendant ce temps, qui avait aidé les compagnies de la province à engranger des rendements records l'an dernier, a connu une chute dramatique... Cela fait des années maintenant que les entreprises forestières expédient le plus possible de deux par quatre et en obtiennent le meilleur prix possible. Et cela malgré l'avis de plusieurs qui ont vu venir les choses et croient que l'industrie doit changer d'un modèle basé sur le volume à un modèle qui préconise la valeur. »

Le *Globe* cite ensuite le premier ministre de la Colombie-Britannique, John Horgan, qui n'est pas d'accord avec ce qu'ont fait les entreprises forestières : « 'Certaines compagnies ont récemment pris des décisions qui vont être dévastatrices pour certaines communautés et nous devons nous y préparer. Il n'y a pas de solution magique à la coupe excessive et au manque de fibre. Nous devons trouver la façon de faire plus avec la fibre que nous avons. Dans la région côtière, nous avons exporté des billots de bois à un niveau sans précédent, ce qui n'a aucun sens.' Le premier ministre a dit que les gens de l'industrie auxquels il s'adresse pensent que cette stratégie est 'criminelle'. Il a ajouté : 'Ces billots appartiennent aux résidents de la Colombie-Britannique mais ils sont expédiés à toute vitesse au bénéfice des profits des actionnaires.' »

Ne devrait-on pas dire également que les décisions « dévastatrices pour certaines communautés » au bénéfice des « profits des actionnaires » proviennent d'un objectif économique dépassé qui ne reconnaît pas de responsabilité sociale et d'une forme économique qui n'est plus adaptée aux conditions de l'économie socialisée moderne.



La façon dont ces « rendements records » et ces « profits des actionnaires » sont investis est une question cruciale pour la solution des problèmes du secteur et de l'économie plus largement et pour l'établissement d'une nouvelle direction pour l'économie qui ne connaît pas les crises récurrentes. Pour cela, les travailleurs cherchent de différentes manières à se donner un pouvoir économique et politique pour contrôler leur vie et donner une nouvelle direction à l'économie qui leur soit favorable et qui garantisse leur bien-être et leur sécurité. Ils commencent tout d'abord par réclamer ce qui leur appartient de droit et par s'opposer aux discours creux de ceux qui gouvernent en leur nom. C'est seulement la classe ouvrière qui peut tracer et

apporter cette nouvelle direction par le biais de ses propres institutions, de sa propre pensée et de ses efforts organisés.

(Photos : FO, PPWC)



Des droits qui s'affrontent

Les sérieux problèmes et enjeux auxquels les travailleurs de l'industrie forestière et leurs communautés font face représentent un affrontement entre les droits : le droit humain des travailleurs de contrôler leur travail, leurs moyens de production, leurs forêts et la richesse sociale qu'ils produisent et sa distribution, en opposition au droit de propriété des grandes entreprises forestières, de leurs oligarques et de leurs représentants politiques de défendre et d'étendre leur richesse sociale privée et leur privilège de classe au moyen de leur contrôle du travail de la classe ouvrière, des moyens de production, des forêts et de la richesse sociale que produisent les travailleurs et de sa distribution.

Les prix de marché qui fluctuent frénétiquement ; l'offre et la demande qui semblent être hors de contrôle ; les ralentissements réguliers, des tarifs américains agressifs qui bloquent l'accès du bois-d'oeuvre canadien au marché américain ; l'automatisation qui bénéficie uniquement aux riches oligarques et à d'autres en contrôle ; le retrait de l'économie locale de la richesse sociale produite qui prive l'économie de sa force et de tout espoir d'une reproduction élargie dans d'autres secteurs pour garantir le bien-être et la sécurité du peuple et les dommages environnementaux causés par les méthodes modernes de production sont tous des problèmes liés au système qui place le pouvoir décisionnel dans les mains de ce qu'on appelle une personne d'État qui est contrôlée par des intérêts privés étroits. C'est pourquoi la lutte du peuple pour s'investir de pouvoir veut dire essentiellement parler en son propre nom et non remettre le droit de parler en son nom à d'autres qui, en fait, sont redevables à cette personne d'État. Au XXI^e siècle, comment résoudre les problèmes qui rongent l'économie n'est pas quelque chose de sorcier. Les solutions existent, mais l'élite dominante est uniquement intéressée à faire de gros coups d'argent par tous les moyens. Son privilège de classe et la domination du droit de propriété sur les droits humains doivent être contestés parce qu'ils ne donnent plus à la société un objectif d'édification nationale et que les forces productives et leurs communautés sont la cible de destruction sur une échelle de masse.

Par exemple, le problème de la pollution et des changements climatiques ne provient pas d'un quelconque conflit inévitable entre l'économie et l'environnement ou de quelque chose de fondamentalement mauvais dans les forces productives modernes. Ces problèmes et d'autres problèmes sociaux et naturels non résolus proviennent de l'absence de responsabilité sociale dans

l'objectif de l'économie, et de la suppression active, par l'élite dirigeante, du facteur humain/conscience sociale et d'un objectif moderne pour la société qui garantit le bien-être et les droits du peuple et humanise l'environnement social et naturel. L'absence de politique de responsabilité sociale dans l'objectif de la société et la suppression en cours du facteur humain/conscience sociale qui avantagent seulement l'élite dirigeante et son pouvoir, son privilège de classe et son droit de propriété doivent être contestées devant le tribunal de l'opinion publique.

Le renouveau politique vise à mettre les conditions de production modernes socialisées en conformité avec les droits qui appartiennent aux êtres humains du fait qu'ils sont des êtres humains. Les travailleurs doivent discuter de ces questions sans idées préconçues et diriger le travail pour trouver des solutions et une voie vers l'avant vers une nouvelle direction de l'économie. Cette discussion les investit de pouvoir car ils deviennent les décideurs sur tous les enjeux qui les affectent individuellement et collectivement et qui affectent aussi l'environnement social et naturel.

(Photo : FO)



Nouveau ralentissement du secteur forestier

Le Conseil de l'industrie forestière (COFI) représentant les oligarques forestiers a déclaré publiquement qu'entre huit et dix usines en Colombie-Britannique pourraient fermer cet été, ce qui entraînerait des centaines de licenciements et nuirait gravement au bien-être économique de nombreuses communautés de la province. BMO estime que, jusqu'à présent cette année, la réduction combinée de la production de bois d'oeuvre s'élève à environ 500 millions de pieds-planche. Un rapport commandé par Forest Economic Advisors Canada confirme que la province perdra probablement 12 usines au cours de la prochaine décennie.

Ces fermetures surviennent à un moment où les grandes entreprises ajoutent deux à trois nouvelles usines chaque année aux États-Unis, en partie à cause des droits de douane agressifs imposés par les États-Unis sur le bois-d'oeuvre qui bloquent l'accès de la production canadienne au marché américain, mais aussi pour tirer profit de l'exploitation et des conditions d'emploi antiouvrières terribles des travailleurs du sud des États-Unis.

La concentration du contrôle de l'industrie signifie que les prises de décisions sont concentrées aux sièges sociaux d'une poignée d'oligarques, tels que ceux du groupe Jim Pattison (Canfor), qui agissent au niveau mondial dans plusieurs secteurs. Les syndicats de travailleurs forestiers rapportent que les grandes entreprises utilisent les crises récurrentes et les problèmes non résolus pour attaquer les travailleurs et exiger des concessions dans leurs conditions d'emploi en Colombie-Britannique.

Tolko

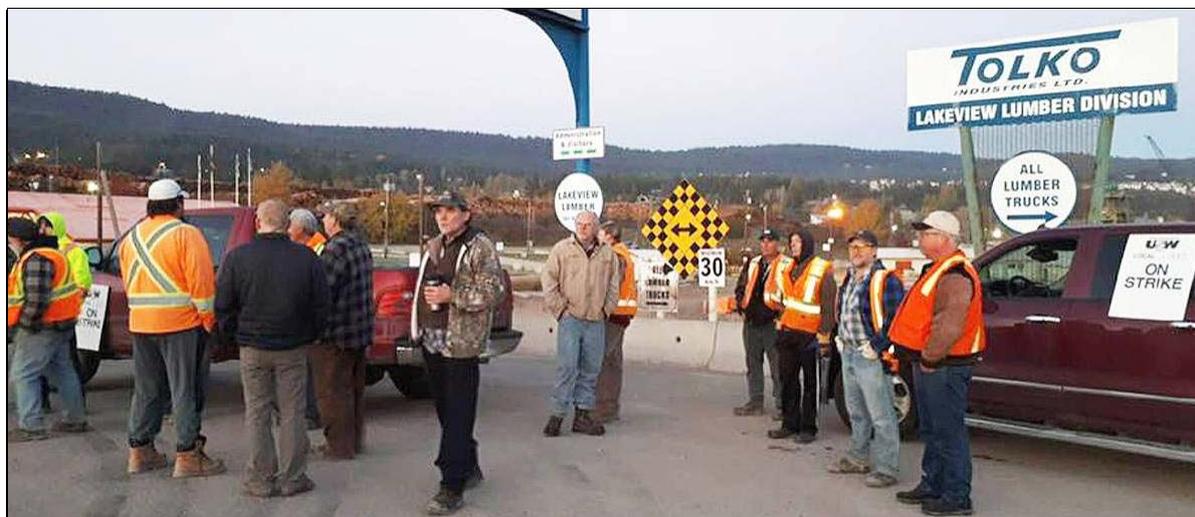
À la mi-mai, Tolko a annoncé la fermeture complète de son usine de Quesnel, qui a entraîné la perte de 150 emplois. Elle a également éliminé un quart de travail à son usine de Kelowna, entraînant une perte de 90 emplois de plus. Plus de 150 employés de la scierie Armstrong de Tolko pensaient retourner au travail le 3 juin, après deux semaines de mises à pied. Cependant, l'entreprise a informé les travailleurs que la scierie serait encore inactive pour deux autres semaines.

L'entreprise basée à Vernon a annoncé une série de réductions temporaires et permanentes en Colombie-Britannique. Troy Connolly, vice-président de la division du bois franc chez Tolko, a tenté d'expliquer la situation dans un communiqué de presse : « Comme l'indiquent les récentes vagues de restrictions et d'annonces de fermetures, les conditions du marché et des coûts rendent difficile l'exploitation en Colombie-Britannique. »

Selon Taylor, le prix des planches de 2 par 4 est actuellement inférieur à la moitié de ce qu'il était il y

a un an et inférieur à son prix de production. Taylor n'a pas expliqué pourquoi les prix pourraient fluctuer aussi brutalement en si peu de temps ni proposé de solution à ce dilemme. Il a donné la réponse habituelle d'un conflit entre l'offre et la demande sur un marché hors du contrôle de son entreprise ou du contrôle de qui que ce soit. Taylor a déclaré que l'offre sur les marchés américain, chinois et japonais dépassait présentement la demande.

Parallèlement à l'annonce par Tolko du temps d'arrêt prolongé de l'usine Armstrong, l'entreprise a également annoncé deux semaines d'arrêt supplémentaires à son usine de Soda Creek, dans la région de Williams Lake.



Les travailleurs de la scierie de Tolko à Williams Lake ont organisé une journée de grève le 16 octobre 2018.

Canfor

Le 4 juin, Canfor a commencé la fermeture définitive de sa scierie à Vavenby, en Colombie-Britannique, avec 172 mises à pied. Vavenby, située à 150 kilomètres au nord-est de Kamloops, ne compte que 700 habitants. La fermeture va décimer toute la communauté. Le communiqué de presse de Canfor ne dit rien sur la façon dont les membres de la communauté se débrouilleront sans leur principal moyen de subsistance. On suppose que le dicton impérialiste typique de « chacun pour soi » est la maxime même lorsque l'économie socialisée n'est pas sous le contrôle des travailleurs. L'usine a une capacité de production annuelle d'environ 250 millions de pieds-planche. Canfor envisage de céder à Interfor la tenure forestière et les permis de coupe associés à la scierie pour 60 millions de dollars. Le groupe Jim Pattison possède et contrôle Canfor.

Pour ce qui est du transfert de la tenure forestière au coût de 60 millions de dollars, Interfor affirme que cet accord sera dans l'intérêt public, car la fibre de bois fournie par ces permis de coupe ira à son usine non syndiquée située à Adams Lake.

Le 11 juin, Canfor a surpris plusieurs travailleurs en annonçant une réduction de la production dans 12 de ses 13 scieries en Colombie-Britannique. La seule exception est l'usine de WynnWood à Wynndel. La majorité des usines cesseront toute activité pendant deux semaines, avec des réductions prolongées de quatre semaines à Houston et à Plateau et de six semaines à Mackenzie.

Teal Jones

Selon BIV.com, « Teal Jones met fin à ses activités d'exploitation forestière en forêt secondaire à ses installations de Honeymoon Bay sur l'île de Vancouver, en évoquant des droits de coupe élevés. Cela se traduira inévitablement par de nouvelles réductions des activités aux scieries de l'entreprise, a dit le directeur financier de Teal Jones, Haniff Karmally. 'C'est très important pour les scieries', ajoute-t-il.

« Comme la plupart des autres entreprises forestières de la Colombie-Britannique, Teal Jones a déjà

procédé au cours des derniers mois à plusieurs réductions de ses activités à ses scieries, en raison de la chute des prix du bois aux États-Unis et de la hausse des coûts de coupe, entraînant des mises à pied temporaires.

« 'Nous avons réduit encore plus nos activités cette année et au cours des 12 derniers mois à un degré jamais atteint, a dit Karmally. Nos usines ont déjà cessé toute activité pendant un mois jusqu'à la fin d'avril. Nous avons donc réduit de 25 % nos activités cette année dans les scieries.'

« Environ la moitié de la concession de ferme forestière de Teal Jones sur l'île de Vancouver (TFL46) est constituée d'arbres parvenus à maturité. L'exploitation forestière se poursuivra sur l'ancienne exploitation, a-t-il expliqué, ce qui représente environ la moitié de la possibilité annuelle de coupe de 368 000 mètres cubes par an. Mais l'entreprise va cesser toute coupe dans sa nouvelle forêt. Ce sont les entrepreneurs en exploitation forestière qui vont en ressentir les premiers impacts. 'Ils vont avoir besoin de licenciements', dit Karmally. 'Ils n'auront pas le choix. Cela représente environ la moitié de l'opération. Cela a un impact sur environ la moitié des opérations. Le peuplement ancien est rentable, juste à cause de sa valeur, poursuit-il. Le peuplement de seconde venue, de par sa nature même, a beaucoup moins de valeur.' »

« Le droit de coupe est ce que le gouvernement provincial facture aux entreprises pour qu'elles récoltent du bois sur les terres de la Couronne. La valeur marchande des billots a une incidence sur les prix du bois. Karmally a dit que les primes plus élevées tirées des exportations de billots (en particulier l'année dernière) avaient entraîné une augmentation des droits de coupe du bois. Il a ajouté que l'entreprise croit qu'il y a eu une surenchère de nature spéculative sur les ventes du bois provenant de la Colombie-Britannique, ce qui pourrait également entraîner une hausse des taux de droits de coupe. »

Western Forest Products

Western Forest Products prévoit réduire ses effectifs dans trois scieries de l'île de Vancouver, où les travailleurs organisés de la section locale 1-1937 du Syndicat des Métallos sont en train de négocier une nouvelle convention collective et des votes de grève sont en cours dans toutes les sections locales. Western Forest Products fermera en juin sa scierie de Duke Point pendant deux semaines et sa scierie de Saltair pendant une semaine. L'entreprise réduira également les niveaux d'opération de 120 heures par semaine à 80 heures par semaine à sa scierie de Chemainus.

Norbord inc.

Le 11 juin, Norbord Inc. a annoncé l'arrêt définitif de la production de son usine de 100 Mile House, en Colombie-Britannique, à compter du mois d'août. Cent soixante travailleurs sont touchés par la fermeture.

West Fraser Timber Co. Ltd

West Fraser indique que toutes les activités de l'usine seront temporairement réduites pendant une semaine dans cinq scieries de la Colombie-Britannique. Selon West Fraser, les réductions d'activités et les mises à pied auront lieu dans les scieries de Chetwynd, Quesnel, Williams Lake, Smithers et Fraser Lake.

Interfor

Interfor a récemment annoncé qu'il réduira également ses opérations en juin.

(Photos : M. Lamb)



Les travailleurs forestiers organisés défendent leurs droits



Grève d'un jour à l'usine de Canfor à Prince George, le 25 octobre 2018 pour appuyer les demandes contractuelles des travailleurs (T. Tate)

Les syndicats forestiers affiliés au Syndicat des Métallos en Colombie-Britannique accusent les grandes entreprises forestières d'utiliser le ralentissement des activités dans le secteur pour intimider leurs membres. Beaucoup sont en négociations pour de nouvelles conventions collectives car la plupart se terminent cette année et seulement quelques unes ont été réglées.

La section locale 1-1937 du Syndicat des Métallos (industrie forestière côtière) organise des réunions et des votes de grève tout au long de juin et jusqu'en juillet pour ses sections locales à Western Forest Products. Le comité de négociation demande aux membres un mandat de grève fort qui sera utilisé si nécessaire. (Pour les assemblées de vote de grève, cliquez [ici](#).)

La mise à jour 5 de la section locale se lit comme suit : « Depuis notre dernière mise à jour, Western Forest Products s'est retranchée dans ses positions et maintient toutes ses demandes d'énormes concessions de la part des travailleurs tout en n'acceptant aucune des propositions des syndicats. »

Brian Butler, président de la section locale 1-1937 du Syndicat des Métallos, écrit dans la mise à jour : « La compagnie est prête à miser que les travailleurs accepteront les énormes concessions, notamment la suppression de leur régime de retraite, l'érosion de leurs droits d'ancienneté, la réduction des droits pour ce qui est des clauses de sous-traitance, la réduction des avantages sociaux, la réduction du nombre de congés annuels et bien d'autres encore ... Tout en rejetant catégoriquement toute proposition des syndicats, notamment en ce qui concerne des améliorations adéquates des salaires et des avantages sociaux, et les rotations des quarts de travail que les membres ont qualifiées de non sécuritaires et qui ont une incidence négative sur leur santé et leur vie familiale, ainsi que leur politique mal conçue et mal gérée sur les drogues et l'alcool, qui attaque la santé-sécurité et cible et rabaisse les travailleurs. » (Voir [mise à jour 5](#) et [mise à jour 6](#))

Les sections locales 1-405, 1-417 et 1-423 du Syndicat des Métallos qui représentent les travailleurs forestiers de l'intérieur sud de la Colombie-Britannique sont en négociation avec l'Association des relations de travail de la forêt intérieure (IFLRA). Dans la mise à jour no 31 des négociations du Syndicat des Métallos, il est écrit :

« IFLRA choisit de proposer une offre finale au comité du Syndicat des Métallos au lieu de négocier

« Les sections locales 1-417, 1-423 et 1-405 du Syndicat des Métallos ont passé les 15 et 16 mai à la

table de négociation à tenter de négocier de bonne foi avec l'IFLRA en vue de la conclusion d'une convention collective pour l'industrie forestière du sud de l'intérieur. Malheureusement, l'IFLRA a refusé de négocier, choisissant plutôt de présenter une 'offre finale' que le comité de négociation du Syndicat des Métallos ne peut accepter. L'offre finale de l'IFLRA est similaire à celle qui a été conclue dans le nord, mais contient des clauses qui ne sont pas dans l'entente conclue dans le nord. Parce que l'IFLRA refuse de faire des compromis ou de régler ces différends, les sections locales du Syndicat des Métallos qui représentent les travailleurs forestiers de l'intérieur sud donneront aux membres concernés la possibilité de voter sur l'offre finale. Votre comité de négociation du Syndicat des Métallos, composé des présidents des sections locales 1-417, 1-423 et 1-405 présentera l'offre finale de l'IFLRA aux membres pour un vote aux endroits de travail concernés. »



Contester la répression organisée par l'État des droits des travailleurs

Le gouvernement utilise la méthode forte pour priver les travailleurs de leurs droits

- Entrevue avec Daniel Légère, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick -



Manifestation des travailleurs des foyers de soins, organisée par le SCFP, à Fredericton le 12 avril 2019, dans le cadre de leur lutte contre la violation de leur droit de faire la grève

Forum ouvrier a discuté récemment avec Daniel Légère, le président nouvellement élu de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick. Daniel a été président du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) du Nouveau-Brunswick pendant 14 ans. Au nom du SCFP - Nouveau-Brunswick, il a notamment dirigé la campagne « Mettre fin au mandat » pour lutter pour des augmentations de salaire dans le secteur public. Les gouvernements provinciaux successifs, progressistes-conservateurs et libéraux, ont imposé le mandat de supprimer les augmentations de salaire. Les attaques contre les salaires et les conditions de vie et de travail s'accompagnent d'une répression organisée par l'État contre les luttes des travailleurs, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Légère nous donne son point de vue sur ce problème.

Forum ouvrier : Tu as été élu président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick à la fin du mois de mai. Toutes nos félicitations ! Meilleurs voeux de succès dans ton important travail.

Dans le communiqué de presse de la Fédération qui a suivi le congrès, tu écris que le mouvement syndical traverse une période difficile, tant dans le secteur public que privé. Peux-tu nous en dire plus

à ce sujet ?

Daniel Légère : Ce que nous constatons, ce sont les actions des gouvernements, des employeurs, des tribunaux et les lois pour enlever aux travailleurs leur droit à la libre négociation collective. Nous avons l'exemple de ce qui s'est passé avec Postes Canada. Les membres du STTP étaient en grève légale et le gouvernement fédéral les a forcés par une loi à retourner au travail. Ne vous y trompez pas, cela vient du gouvernement Trudeau, car Postes Canada n'a qu'un seul actionnaire, le gouvernement fédéral du Canada. C'est le gouvernement fédéral qui a légiféré et privé ces travailleurs de leur droit de grève.

À l'échelle provinciale, au Nouveau-Brunswick, nous constatons la même chose. Les travailleurs des foyers de soins font face à une loi qui leur enlève le droit de grève. La Commission des relations de travail a déclaré à un moment donné qu'il était inconstitutionnel de les priver de leur droit de grève, puis le gouvernement provincial s'est immédiatement adressé aux tribunaux. L'exemple le plus flagrant et le plus renversant est la victoire des travailleurs devant la Cour du Banc de la Reine lorsque la juge Garnett a déclaré que priver les travailleurs des foyers de soins de leur droit de grève leur a causé un préjudice irréparable. Cependant, en moins de deux heures, le gouvernement provincial a obtenu une audience devant la Cour d'appel. Qui, pensez-vous, peut se présenter devant la Cour d'appel dans les deux heures suivant le prononcé du verdict par la Cour du Banc de la Reine ? Les juges de la Cour d'appel ont réservé leur décision à une date ultérieure et dans l'intervalle, les travailleurs des foyers de soins ne peuvent pas faire la grève. C'est un gouvernement qui utilise des tactiques brutales, a recours aux lois et aux tribunaux pour priver les travailleurs de leur droit de grève.

Au Nouveau-Brunswick, nous avons en ce moment un gouvernement conservateur minoritaire. Les libéraux ont présenté une motion demandant au gouvernement de recourir à un arbitrage exécutoire sans entrave pour régler cette question. Dans nos foyers de soins, il y a une véritable crise comme dans tout le pays dans le secteur des soins de longue durée. La motion a été adoptée avec l'appui de tous les partis d'opposition et le gouvernement refuse toujours de recourir à un arbitrage contraignant sans entrave. Ils ont dit qu'ils acceptaient l'arbitrage exécutoire, mais que les mains de l'arbitre seraient liées et restreintes à tel point que le résultat final serait ce que le gouvernement souhaite. C'est un jour triste pour la démocratie lorsque la majorité de l'Assemblée législative demande au gouvernement de remédier à la situation, indique comment le faire et que le gouvernement refuse toujours. Je pense que le gouvernement Higgs n'a pas la confiance de l'Assemblée législative.



Si vous regardez ce qui se passe dans le secteur privé, à Belledune, les Métallos ont voté pour une grève et ont donné un préavis de grève, mais l'employeur les a mis en lockout, s'est adressé aux tribunaux et a obtenu une ordonnance disant que seuls six piqueteurs par ligne sont autorisés et ça c'est un nombre absolu. J'y suis allé plusieurs fois et quand je suis sur la ligne de piquetage avec les grévistes, un membre doit s'en retirer. Il y a toutes sortes d'autres choses. Ils amènent des briseurs de grève par autobus mais le tribunal a statué que les Métallos ne sont pas autorisés à manifester là où les briseurs de grève montent dans les autobus, ni à prendre des photos, sauf à des fins de preuve. Les employeurs ont recours aux tribunaux pour enlever

aux travailleurs leurs droits de négociation collective, tant du secteur privé que du secteur public.

FO : Comment vois-tu que peut se développer cette lutte contre cette violation des droits des travailleurs ?

DL : Le mouvement syndical est à la croisée des chemins. Nous devons contester toutes ces choses et,

à un moment donné nous devons être un peu plus militants, je pense. C'est un niveau de militantisme qui semble avoir disparu au cours des deux dernières décennies.

Nous devons contester ces choses-là à chaque occasion. Nous devons faire appel de ces mauvaises décisions. Nous devons utiliser toutes les avenues disponibles pour prendre en main ce problème. Il est temps que le mouvement syndical commence à être un peu plus proactif.

Ils veulent réduire le processus à de la mendicité collective au lieu de la négociation collective. Le mouvement syndical doit travailler ensemble. Un syndicat ne peut le faire seul. Nous avons besoin de l'ensemble du mouvement syndical et de la société civile. Nous devons travailler au-delà des confins du mouvement syndical.



La lutte au Québec pour des conditions de travail acceptables en santé

Les paramédics demandent au gouvernement de respecter les engagements qu'il a pris aux dernières négociations

- Entrevue avec Jean Gagnon, représentant du secteur préhospitalier de la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN -

Forum ouvrier *publie ci-contre une entrevue avec Jean Gagnon, qui est le représentant du secteur préhospitalier de la Fédération de la santé et des services sociaux de la Confédération des syndicats nationaux (FSSS-CSN). La fédération représente environ 3 500 des quelque 5000 paramédics qui sont répartis à la grandeur du territoire du Québec. Après une dure et longue grève, ces paramédics ont signé une convention collective en 2017 à laquelle des engagements spécifiques signés par le gouvernement de l'époque ont été annexés.*

Forum ouvrier : La FSSS-CSN a publié récemment le communiqué « Services préhospitaliers d'urgence : le gouvernement doit respecter ses engagements ». En quoi consiste le non-respect des engagements du gouvernement du Québec envers les paramédics et la population ?

Jean Gagnon : Lorsque nous avons procédé au renouvellement de nos conventions collectives en 2017, nous avons des demandes au niveau de la charge de travail des horaires à l'heure et au niveau de la transformation d'horaires de faction en horaires à l'heure. Les horaires de faction sont des horaires qui consistent à être disponibles 24 heures sur 24 pendant sept jours. Le gouvernement nous avait envoyé une lettre dans laquelle il nous annonçait des mesures, des critères en vertu desquels il surveillait les effectifs de près année après année. Quand les déclencheurs étaient atteints, il convertissait des horaires de faction en horaires à l'heure et ajoutait des effectifs où il y a des horaires à l'heure. Les déclencheurs sont basés sur une mesure du temps passé sur des appels pour des véhicules, et au-delà d'un certain seuil, l'horaire de faction n'est plus tenable. Il n'est plus tenable parce que les paramédics restent au travail trop longtemps. Nous sommes obligés de les débarquer et de les remplacer par une autre équipe. Par contre, s'ils étaient sur des horaires de 12 heures, ils



Affiche de la grève des paramédics de 2017

finiraient leur quart, peut-être un peu en retard parfois, mais une autre équipe prendrait la relève. En d'autres endroits, on n'arrive pas à répondre aux appels dans les temps requis alors il est prévu que des véhicules doivent être ajoutés.

Force est de constater que depuis 2017, ils ne nous ont fourni aucune donnée probante à part celles qui ont été utilisées lorsqu'on avait négocié à l'époque. Donc, les données que nous avons sont de 2015-2016. Nous n'avons pas les données de 2016-2017 et de 2017-2018. Pourtant, nous savons qu'à plusieurs endroits, nous remplissons les critères pour l'ajout de véhicules et la transformation des horaires de faction. À l'heure actuelle, les zones pour lesquelles on veut des données officielles, les zones pour lesquelles nous savons que les seuils ont été atteints en ce qui concerne les horaires de faction comprennent Farnham, Cabano, Baie-Saint-Paul, La Malbaie, Amos, Malartic, Ville-Marie, La Tuque, Coaticook, Weedon. Pour ce qui est des charges de travail à l'heure, on a la ville de Québec, on a la région de Laurentides-Lanaudière, la Montérégie et on a Sherbrooke. En plus, en ce qui concerne Urgences -Santé, il y avait 77 000 heures de services qui avaient été ajoutées, l'équivalent de 70 postes à temps complet, et à l'heure actuelle, on a moins de 15 postes qui ont été mis sur la route. On sait qu'en ce qui concerne les paramédics, lorsque la charge de travail est trop élevée à l'année, cela entraîne du stress post-traumatique, de l'épuisement, des problèmes de rétention de main-d'oeuvre, et tous les problèmes qui s'ensuivent.

Pour les villes que je viens de nommer, nous avons nos gens qui colligent des données. On réussit aussi à avoir des données de la part de l'employeur. Nous sommes à même de voir les heures que font nos équipes et nous connaissons les endroits où d'après nous les seuils sont plus qu'atteints. C'est au gouvernement à nous fournir les données officielles. Les dernières données officielles que nous avons sont celles de 2015-2016.

FO : Quel travail les paramédics et le syndicat font-ils pour forcer le gouvernement à respecter ses engagements ?

JG : À l'heure actuelle, nous en sommes à l'étape de dénoncer la situation et évidemment nous donnons l'occasion au gouvernement de nous entendre et de respecter ses engagements sinon d'autres choses vont être organisées. On ne voit pas comment on peut commencer une prochaine négociation si le gouvernement ne respecte pas ses engagements de la dernière négociation. Vous allez entendre parler de nous encore dans les prochains mois, c'est certain, jusqu'à ce que le gouvernement respecte ses engagements.

Nous avons signé ces conventions collectives avec les employeurs, sous l'égide du gouvernement libéral de l'époque et le ministère s'est engagé à nous donner les données de chaque année et à mettre en oeuvre les critères.

Aujourd'hui nous nous adressons au gouvernement de la CAQ et nous demandons comment au Québec on va pouvoir fonctionner si lorsqu'il y a un changement de parti au pouvoir on ne respecte pas les engagements qui ont été pris de bonne foi. Il ne faut pas oublier que si on n'avait pas eu ces engagements par écrit, il n'y aurait pas eu de signature de convention collective, on serait toujours en conflit et en grève. C'est ce qui a réglé le conflit et la grève. Malgré que cela ne soit pas dans la convention comme tel, c'est un engagement écrit de la part du ministère que nous avons entre les mains.

On demande à la population de nous appuyer, d'appeler le ministère si c'est possible pour dénoncer la situation. Surtout, si eux sont victimes de délais d'attente indus, on leur demande de porter plainte.

Pour contacter le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à propos de la situation inacceptable pour les ambulanciers paramédicaux et les personnes qui ont besoin de leurs services, composez le 1-877-644-4545 (ligne sans frais).

(Photo : CSN)

Lire les articles sur :

- L'ordre du jour commercial agressif des États-Unis
- Une année de résistance contre l'offensive antisociale du gouvernement Ford
- La lutte des infirmières de l'Alberta contre le projet de loi 9 contre l'arbitrage des salaires
 - Le centenaire de la Grève générale de Winnipeg

dans *Le Marxiste-Léniniste* du 15 juin 2019



NUMÉROS PRÉCÉDENTS | ACCUEIL

Site web: www.pccml.ca Email: forumouvrier@cpcml.ca